



UNION DES FORCES DÉMOCRATIQUES RWANDAISES
(UFDR)

<http://www.ufdr.org>

Bureau du Commissaire à l'information et communication
Case postale 5352, Succursale B, Montréal, Canada, H3B 4P1
Tél. au Canada: (514) 585 7153,
Tél. & Fax en Hollande: (0031) 341- 419336
Tél. & Fax en France: (0033) 478396822,
Courriel : ufdrwanda@yahoo.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 4/2002:

**LE GOUVERNEMENT ILLÉGITIME ET BELLICISTE DE KIGALI EST LE
PRINCIPAL OBSTACLE À UNE PAIX DURABLE DANS LA RÉGION DES
GRANDS LACS AFRICAINS**

L'existence au Rwanda d'un gouvernement illégitime, dictatorial et contrôlé par des va-t-en-guerre du Front patriotique rwandais (FPR) présumés responsables de nombreux crimes contre la paix et l'humanité, crimes de guerre et génocide commis au Rwanda depuis octobre 1990 et en République démocratique du Congo (RDC) depuis 1996, est le principal obstacle à une paix durable dans les Grands Lacs d'Afrique centrale.

Depuis le mois de mars 2002, l'Armée patriotique rwandaise (APR) est en guerre dans le Sud-Kivu (l'est du Congo) contre les combattants Banyamulenge du major Patrick Masunzu. Celui-ci s'est dissocié de la rébellion du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) de Goma soutenue par le régime de Kigali. Après avoir été utilisés par l'APR en 1996 dans ses plans de conquête et d'occupation de la RDC, en prétextant défendre leur droit à la nationalité congolaise, les Banyamulenge, présentés comme des Tutsis congolais, sont maintenant entrain d'être systématiquement massacrés par l'APR en toute impunité dans le silence complet de la communauté internationale. Plus de 50. 000 Banyamulenge ont été déplacés par les combats dans leur région au cours de ces quatre dernières semaines. Plusieurs milliers d'autres ont été tués, mutilés ou torturés tandis que les femmes et jeunes filles sont systématiquement violées par les militaires de l'APR.

L'Union des Forces Démocratiques Rwandaises (UFDR) demande au Conseil de sécurité des Nations Unies, à l'Union européenne, à l'Union africaine et à tous les pays, organisations et personnes épris de paix, de justice et de liberté de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour arrêter l'extermination en cours des Banyamulenge au Sud-Kivu par l'APR et de prendre des mesures pour contraindre le régime de Kigali, principal fauteur de guerre, à retirer sans délai son armée du Congo.

La vieille rengaine du régime de Kigali consistant à justifier l'occupation du Congo par la traque des miliciens Interahamwe et des militaires des anciennes Forces armées rwandaises (FAR) accusés de génocide contre les Tutsi au printemps 1994 au Rwanda ne correspond plus à aucune réalité. Durant la période 1997-1998, M. James Kabarebe, l'actuel chef d'état-major adjoint de l'APR a été chef d'état-major de la nouvelle armée congolaise pendant presque toute année. Durant toute cette période, l'APR ne faisait que piller les richesses congolaises et le prétendu problème

des miliciens Interahamwe et militaires des ex-FAR menaçant la vie des Tutsis au Rwanda était le dernier de ses soucis. La deuxième guerre a éclaté au Congo en août 1998 à la suite de la volonté de feu Président Laurent Désiré Kabila de mettre fin au pillage des ressources de son pays par le régime de Kigali. James Kabarebe a alors tenté en vain de prendre la capitale Kinshasa par la force. Après son échec, ses troupes se sont repliées à l'est du Congo et la rébellion du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) a été créée à Goma. Depuis lors, le régime de Kigali a commencé à mettre de l'avant le prétendu problème des miliciens Interahamwe et ex-militaires des FAR et à les voir partout dans toutes les institutions congolaises.

Le spectre d'un nouveau génocide contre les Tutsi constamment entretenu par le régime de Kigali ne vise qu'à asseoir sa dictature au Rwanda et à justifier ses velléités hégémoniques et expansionnistes dans les Grands Lacs. Le général Paul Kagame et le haut commandement de l'armée s'en servent pour rester au pouvoir et pour prolonger, pour leur enrichissement personnel, l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses congolaises. Il s'agit aussi, au moment où la responsabilité personnelle de Paul Kagame et le rôle de l'APR dans la tragédie rwandaise et dans l'extermination du peuple congolais deviennent de plus en plus évidents, de semer la confusion et d'entraver le cours normal de la justice. Déjà, le rapport préliminaire S/1994/1125 et le rapport final S/1994/1405 de la Commission impartiale des experts des Nations Unies sur le génocide rwandais de 1994, rapports sur lesquels le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est basé pour créer le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), accusent les deux belligérants rwandais en 1994, c'est-à-dire le FPR et les autorités de l'État rwandais de l'époque, d'avoir commis des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre pendant la période allant du 6 avril 1994 au 15 juillet 1994.

Pour contribuer à la réconciliation nationale au Rwanda et à ramener la paix durable dans les Grands Lacs, l'UFDR demande au TPIR d'assurer une justice équitable au peuple rwandais en jugeant non seulement les vaincus mais aussi les présumés criminels de guerre du FPR/APR au pouvoir à Kigali et qui continuent de mettre la région des Grands Lacs à feu et à sang. Il est déplorable que, huit ans après sa création, le Bureau du procureur du TPIR n'ait encore inculpé ni arrêté aucun présumé criminel de guerre du FPR/APR.

Les présumés criminels de guerre du FPR/APR qui contrôlent le gouvernement de Kigali ont jusqu'ici interprété l'absence de poursuites contre eux par le Bureau du procureur du TPIR pour les exactions commis avant, durant et après le génocide d'avril à juillet 1994 au Rwanda comme un permis de tuer à leur guise. Ainsi, en 1996, l'APR a envahi la RDC en violation du droit international et massacré plus de 200000 réfugiés rwandais avant de s'emparer du pouvoir à Kinshasa en mai 1997 sous couvert d'une rébellion interne congolaise. Suite à ces massacres, le Conseil de sécurité des Nations Unies a condamné "les massacres, autres atrocités et violations du droit humanitaire international commis au Zaïre/République démocratique du Congo, et spécialement ses provinces de l'est, et incluant des crimes contre l'humanité et autres violations décrites dans le Rapport de l'équipe d'enquête du Secrétaire Général (S/1998/581)" dans sa Déclaration Présidentielle S/PRST/1998/20 du 13 juillet 1998. En transmettant le rapport de son équipe d'enquête en République démocratique du Congo au Conseil de sécurité, le

Secrétaire Général de l'ONU, Son Excellence Mr. Kofi Annan, révéla que "les membres de l'équipe pensent que certains des meurtres peuvent constituer des actes de génocide." Paradoxalement, des auteurs de nombreux crimes contre la paix et l'humanité, crimes de guerre et génocide coulent des jours tranquilles à Kigali sans être du tout inquiétés par la communauté internationale. Cette situation est moralement inacceptable et ne peut pas indéfiniment durer. L'UFDR demande au Secrétaire Général et au Conseil de sécurité des Nations Unies, à l'Union européenne et à l'Union africaine de mettre fin à l'impunité des présumés criminels de guerre au pouvoir à Kigali.

Jusqu'à quand tolérera-t-on qu'un gouvernement sans légitimité, dictatorial, contrôlé par des criminels de guerre présumés et utilisant le pouvoir d'État pour échapper à la justice, continue à se maintenir au pouvoir contre la volonté du peuple et à régner par la terreur, la répression politique, l'oppression du peuple, l'assassinat, les clés de prison et le massacre périodique des populations civiles? La situation grave dans laquelle se trouve le peuple rwandais appelle à résister à la tyrannie et à l'oppression du régime de Paul Kagame. Il ne peut y avoir une paix durable dans les Grands Lacs sans véritables institutions démocratiques au Rwanda.

Fait à Montréal le 17 juillet 2002

Emmanuel Nyemera, Ph.D.

Porte-parole et Commissaire à l'information et communication